



Circulaire 7865

du 07/12/2020

Enseignement de promotion sociale : circulaire relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire lié à la Covid-19.

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7839

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 07/12/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Organisation des stages et crise sanitaire : 2020-2021
-----------------------	--

Mots-clés	Stages. Médical. Paramédical. Pédagogique.
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire
Ens. officiel subventionné	Promotion sociale secondaire en alternance
Ens. libre subventionné	Promotion sociale supérieur
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR), Etienne GILLIARD, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Thierry Meunier	ESVR - SG de l'Enseignement tout au long de la Vie - Direction de l'Enseignement de promotion sociale	02/690.85.15 thierry.meunier@cfwb.be

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-après une version corrigée de l'annexe à la circulaire 7839 relative aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire lié à la Covid-19.

La rectification essentielle porte sur un point du principe de flexibilité, en page 2 : les étudiants de 2ème année du brevet en soins infirmiers ne sont pas visés par les prestations de nuit.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général

Etienne GILLIARD